

Bruxelles, le 10 septembre 2019
(OR. en)

12044/19

JAI 903
FREMP 111
POLGEN 153
AG 36

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Présidence
Destinataire:	Délégations
Objet:	RENFORCER LE RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION: DOCUMENT DE RÉFLEXION DE LA PRÉSIDENTE

Les délégations trouveront ci-joint le document de réflexion de la présidence sur le thème "Renforcer le respect de l'État de droit dans l'Union", en vue de la session que le Conseil des affaires générales tiendra le 16 septembre 2019.

p.j.: RENFORCER LE RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION – DOCUMENT
DE RÉFLEXION DE LA PRÉSIDENTE

RENFORCER LE RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION – DOCUMENT DE RÉFLEXION DE LA PRÉSIDENTE

1. Nos valeurs communes constituent le fondement de la liberté, de la sécurité et de la prospérité en Europe. Parmi ces valeurs, l'État de droit, pierre angulaire de nos sociétés démocratiques, joue un rôle central. Il est notre force et notre ciment.
2. Toutefois, l'État de droit ne devrait jamais être tenu pour acquis. Il doit être activement renforcé et préservé.
3. Le respect de l'État de droit par les États membres est intrinsèquement lié à la légitimité et au bon fonctionnement de l'UE. L'Union ne peut promouvoir la prospérité et relever les défis auxquels nous sommes confrontés qu'en étant unie et en s'appuyant sur nos valeurs communes.
4. La sauvegarde des valeurs fondamentales est indispensable à l'efficacité et à la crédibilité de l'UE ainsi qu'à son acceptation par le public. Le respect de l'État de droit est une condition sine qua non pour que nos citoyens jouissent des droits que leur confère le droit de l'UE. Il joue un rôle déterminant pour assurer la prévisibilité de l'environnement des entreprises et des conditions de concurrence équitables, ainsi que pour préserver le bon fonctionnement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. En outre, l'État de droit est lié à la résilience de nos sociétés démocratiques et à la crédibilité de l'action extérieure de l'Union, y compris les efforts que nous déployons pour défendre les droits humains dans le monde.
5. Le rôle central de l'État de droit est mis en exergue dans le nouveau programme stratégique 2019-2024, adopté à l'unanimité par le Conseil européen. Selon ce programme, l'État de droit est un élément essentiel propre à garantir que nos valeurs communes sont pleinement respectées par l'ensemble des États membres et par l'UE.

6. En outre, comme l'indique l'enquête Eurobaromètre publiée en juillet 2019, le renforcement de l'État de droit bénéficie d'un large soutien public. Nos citoyens attachent une grande importance au respect de l'État de droit. Néanmoins, une majorité d'entre eux estiment ne pas être suffisamment informés de la situation en matière d'État de droit.
7. Un grand nombre des institutions, organes et agences de l'UE ont pris récemment des mesures pour défendre et renforcer l'État de droit, ce qui met en évidence le fait qu'il s'agit d'un effort commun.
8. Dans sa communication du 17 juillet [COM (2019) 343 final], la Commission a recensé plusieurs mesures qui pourraient être prises pour renforcer l'État de droit dans l'Union. Cette communication invite tout particulièrement le Conseil et les États membres à examiner les moyens de promouvoir les normes relatives à l'État de droit, y compris dans le cadre des discussions en cours ou à venir sur l'État de droit.
9. Le Conseil, institution qui réunit les ministres de l'ensemble des États membres autour de la même table, offre une tribune unique pour échanger des idées et des informations sur l'État de droit.
10. Le 16 décembre 2014, le Conseil et les États membres réunis au sein du Conseil se sont engagés à établir un dialogue entre tous les États membres en vue de défendre et de sauvegarder l'État de droit dans le cadre des traités. Selon la synthèse réalisée par la présidence sur l'évaluation du dialogue sur l'État de droit (document 14565/16), ce dialogue devrait être réévalué avant la fin de 2019.
11. Dans l'attente de cette évaluation, la présidence finlandaise invite les ministres à lancer un débat sur le renforcement de l'État de droit dans l'Union lors de la session du Conseil des affaires générales qui doit se tenir le 16 septembre. À l'issue de cette session, la présidence enverra un questionnaire à tous les États membres. Les résultats du questionnaire seront présentés au Conseil des affaires générales de novembre, afin que le Conseil puisse évaluer le dialogue annuel qu'il mène sur la question de l'État de droit et ensuite, s'il l'estime opportun, parvenir à un accord pour développer ce dialogue.

12. Lors de la session du 16 septembre, les délégations sont invitées à débattre de la question d'actualité consistant à savoir comment et par quelles mesures concrètes le Conseil pourrait contribuer à l'objectif global du renforcement de l'État de droit dans l'Union. Elles sont en particulier invitées à se prononcer sur les questions suivantes:

- Comment le Conseil peut-il tirer parti du cycle d'examen de l'État de droit, mentionné par la Commission dans sa communication du 17 juillet 2019?
- Le dialogue annuel du Conseil sur l'État de droit devrait-il devenir un débat général sur la situation et les derniers développements en ce qui concerne l'État de droit, en lieu et place des discussions thématiques actuelles ou en plus de celles-ci?
- Comment concevez-vous le rôle d'un mécanisme d'examen périodique par les pairs dans la panoplie d'instruments disponibles en matière d'État de droit et son interaction avec le cycle d'examen de l'État de droit proposé par la Commission?